

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 19 février 2020 à 19h30**

**Présents** : Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Thibault LABARBE, Frédéric TROUVE, Chantal DECOULEUR, Georges DE MEYERE, Antoine DEVIGNE, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE

**Absent** : Michel DELHAYE

**Secrétaire de séance** : Marie-Eve BEYNEIX assistée de Mylène MAZIER secrétaire de mairie.

Examen du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 13 novembre : pas de commentaire particulier et le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

Il s'agit du dernier conseil municipal de la mandature par conséquent il est préférable de voter les comptes de gestion et comptes administratifs avec l'équipe encore en poste et rappelons-le, celle qui a voté les budgets 2019. Il est donc logique et plus cohérent de terminer le mandat sur une validation complète de l'exercice 2019.

**Délibérations N° 01 – 02 – 03 – 04 – 05 et 06 : elles concernent les 3 budgets de la commune, à savoir : Budget Principal , Budget Adduction d'Eau Potable et le Budget Assainissement**

- Validation du compte administratif de chaque budget
- Approbation du compte de gestion de chaque budget

Les délibérations prises pour l'approbation du compte de gestion des différents budgets communaux sont en fait les comptes édités par le percepteur et dont les résultats d'exercices doivent correspondre aux comptes administratifs des budgets 2019. Il n'y a pas de commentaire particulier sur ces délibérations et de ce fait elles sont adoptées à l'unanimité.

Un document synthétique et rédigé par chapitre pour chaque budget a été remis à chaque élu de manière à pouvoir étudier les éléments en amont du conseil. Quelques questions ont été posées quant à l'augmentation spécifique de certaines imputations comptables. Il s'avère qu'il s'agit simplement de suppression de certaines lignes qui doivent par conséquent être imputées ailleurs, ceci sur les conseils du percepteur. Après avoir étudié chapitre par chapitre et budget par budget, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Une précision complémentaire : Pour les délibérations relatives à la validation des comptes administratifs des budgets, Monsieur Le Maire est sorti, il s'agit d'une obligation légale. Monsieur Frédéric TROUVE, 1<sup>er</sup> adjoint a donc pris la présidence du conseil municipal momentanément afin de procéder au vote des 3 délibérations.

**Délibération N° 7 : Vote des taxes pour l'année 2020**

Depuis leur élection en 2014, les membres du conseil ont toujours été unanimes pour essayer de ne pas augmenter le taux des taxes durant leur mandat. C'est de nouveau le cas pour leur fin de mandat par conséquent les taux resteront donc les mêmes que l'année passée. Cela fait maintenant 8 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation. Les dépenses de fonctionnement sont systématiquement revues à la baisse et ce n'est pas chose facile car les charges obligatoires augmentent chaque année. La taxe d'aménagement n'est toujours pas mise en place sur le village et c'est un réel atout pour les futurs propriétaires qui souhaiteraient faire construire leur habitation. Une fois ces éléments communiqués, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°8 : Vote des subventions attribuées aux associations pour 2020**

Tout comme les taxes, les subventions attribuées aux associations sont votées chaque année en début d'exercice. Il n'y a pas eu de baisse depuis maintenant 4 ans et les élus ont décidé de maintenir les montants alloués l'année passée. Les associations de la commune œuvrent sans cesse pour le bien-être des habitants, il est donc important de les aider de façon constante. Cette année, l'association la Gazalienne a sollicité la commune afin de présenter leurs différents projets et obtenir une petite subvention. Cette association œuvre pour les résidents de l'EHPAD de Castels dans le cadre des animations de l'établissement. Les élus ont souhaité participer et une aide financière de 250 € sera allouée en 2020. Pour le reste aucun problème sur cette délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération N°09 : Mise en place de la participation citoyenne**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite s'investir dans le dispositif de participation citoyenne. Ce dispositif a pour but de lutter plus efficacement contre la délinquance.

Pour ce faire, des référents parmi les habitants doivent être désignés et seront amenés à faire remonter des informations liées à la sécurité sur le territoire de la commune. En ce qui concerne Saint Vincent, un courrier a été distribué à la population dans lequel il y avait une information sur la mise en place de ce dispositif et que si des personnes le souhaitaient, elles pouvaient être « référents ». La commune a d'ores et déjà retenu 5 personnes qui seront désignées « référents » pour Saint Vincent de Cosse. Pour valider cette action il convient de délibérer et d'approuver la mise en place de cette participation citoyenne par le biais d'un vote. **Cette délibération est adoptée mais avec une abstention.** La prochaine étape sera la signature d'une convention officielle avec la préfecture.

### **Délibération N°10 : Cession d'une partie du chemin rural au profit de la propriété de Madame Lebeurre**

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil qu'une habitante de la commune, Madame Lebeurre, est venue le voir afin de lui exposer son souhait d'acheter un bout de chemin rural jouxtant sa propriété. Après passage du géomètre sur place, à la charge du demandeur, voici ce que cela représente : il s'agit d'un linéaire de 17 mètres et sur une largeur moyenne de 3 mètres, ce qui fait une surface à céder d'environ 55 m<sup>2</sup>. Il est à préciser que ce chemin a cessé depuis longtemps d'être affecté à l'usage du public. Seule la famille de Madame Lebeurre utilise cette partie de chemin pour accéder à sa propriété car ce chemin s'arrête en limite de sa propriété et ne dessert que sa propriété. La somme de 4 € du M<sup>2</sup> a été demandée pour l'achat de ce bout de terrain. Aucune objection et les membres du conseil adoptent cette délibération à l'unanimité

### **Divers points :**

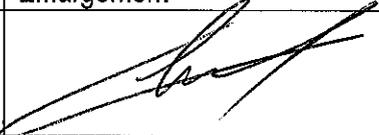
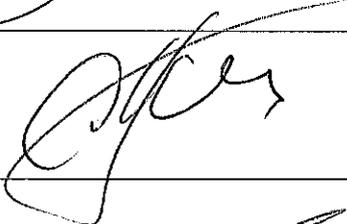
- Changement du compteur AEP : la gestion de l'eau est faite en régie cependant nous avons des contrôles réguliers par différents organismes nationaux avec parfois des préconisations à faire. Pour 2020 l'agence Adour Garonne a souhaité que le compteur général AEP soit contrôlé et étalonné car il n'est plus tout jeune. Des devis ont été demandés à des entreprises certifiées cependant après une étude plus poussée, il s'avère que le changement de compteur n'était pas beaucoup plus cher et ça nous permet d'éviter un étalonnage tous les 2 ans à compter de 7 ans de mise en service. L'amortissement est réalisé en 2 ans donc c'est tout naturellement que le choix de changer le compteur a été plutôt retenu.
- SICTOM : une proposition a été faite par le syndicat aux communes pour l'achat de cendriers d'extérieur. Saint Vincent a déjà des cendriers en place. Ils ne sont certes pas de la première jeunesse mais ils restent fonctionnels donc inutile de prévoir une dépense supplémentaire.
- Point unique de collecte des déchets : le sujet du SICTOM a dévié et le point unique pour les poubelles est sujet à discussion. Ce qui est primordial c'est de communiquer avant la mise en service de ce point. Une réunion publique sera organisée à l'approche de la mise en service de ce fameux point...à moins de revenir de nouveau sur le sujet et d'envisager les choses de manière différente..à suivre...
- Périmètre la source nettoyé : l'entreprise chargée du nettoyage du périmètre de la source va très prochainement venir sur place. Rappelons qu'il s'agit d'une obligation imposée par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, et dont les riverains en supporteront la charge financière. La commune a toujours souhaité acheter l'emprise du périmètre mais les propriétaires riverains ont toujours refusé préférant payer l'entretien et garder leur propriété en l'état.
- Maintenance éclairage public : jusqu'à présent la maintenance de l'éclairage public sur les communes était gérée par le SDE24 avec une sous-traitance à la société ALLEZ. A compter de maintenant cette maintenance sera gérée en régie par le SDE24 avec une antenne dans le secteur. Cela permettra une intervention plus rapide et un coût moindre pour le syndicat. Il est à noter que la société ALLEZ intervenait régulièrement et rigoureusement sur la commune, nous n'avons eu par conséquent aucun problème au niveau des délais d'interventions, espérons qu'il en soit de même avec la régie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 19h30.**

**Présents** : Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Chantal DECOULEUR, Frédéric TROUVE, Georges DE MEYERE, Antoine DEVIGNE, Christoph KUSTERS. Thibault LABARBE, Xavier MARQUEZE.

**Absent** : Michel DELHAYE

Nom – Prénom	Emargement
Jean-Marie CHAUMEL	
Frédéric TROUVE	
Chantal DECOULEUR	
Marie-Eve BEYNEIX	
Xavier MARQUEZE	
Antoine DEVIGNE	
Georges DE MEYERE	
Christoph KUSTERS	
Thibault LABARBE	